

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45/2026

Objet : Projet de passerelle-Ecole Sacrécoeur- Acquisition partie de parcelle E0491

L'an deux mil vingt-six le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : ROBIN Christelle, PROTEAU Cécile, CAMU Laurie

Procurations : ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie, CAMU Laurie à CAMU Géraldine, PROTEAU Cécile à MANEVAL Nathalie

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir pour le titre de la Commune partie de la parcelle E0491, pour une surface totale de 24 m2 environ afin d'en être le propriétaire et de pouvoir réaliser des travaux.

Cette parcelle est située en zone UD du PLU.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal,

Vu l'accord du propriétaire, l'OGEC sise Rue de l'Egalité, Clérieux, pour une cession à l'euro symbolique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité qualifiée (deux abstentions : Agnès Babillon, Carmen Bret) :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de partie des parcelles E0491 pour une superficie de 24 m2 environ selon plan joint, en vue de son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous les actes afférents à ce dossier,

PORTE les frais de géomètre, les frais notariés, les frais de bureau de contrôle et les frais éventuels de BET structure à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 29 juin 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC